

# LA MAISON DE LA MOBILITÉ ET DU TOURISME, UN SITE UNIQUE EN FRANCE

## Un point central d'information

La Maison de la Mobilité et du Tourisme est un nouveau service public qui permet de regrouper dans un même lieu :

- les modes de déplacement
- les lieux touristiques à visiter
- les offres d'hébergement

## De nombreux services

- des professionnels à votre écoute qui vous conseillent dans vos déplacements.
- des événements dédiés à la mobilité et à l'innovation dans le domaine du transport.
- une application mobile et des tablettes tactiles pour accéder rapidement à l'information.
- une vélostation pour louer des vélos et des trottinettes.

## Un emplacement au cœur du centre-ville

2 place de la gare - 74 100 Annemasse

**TAC, opérateur de mobilité**  
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.  
Le samedi de 9h30 à 12h30

**Monts de Genève, office du tourisme**  
Le mardi de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00  
Le mercredi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00  
Le samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00  
Le dimanche de 9h30 à 13h30 (été uniquement)



# LES ITINÉRAIRES VÉLO

## Grand Genève voieVerte

**Voie verte du grand Genève**  
Nouvel axe dédié à la mobilité douce, il relie la commune de Bonne au centre de Genève en passant par Annemasse. Cette voie verte s'intègre dans la Véloroute Léman Mont Blanc en direction de ChamoniX (V61).

**12 km** de tracé de la frontière suisse à Bonne.

**A terme 37 km** de tracé de Bonne (Haute-savoie) à St-genis-Pouilly (Ain)

**64 %** du parcours en voies réservées aux modes actifs

**6** communes de l'agglomération traversées

## ViaRhôna

Cette Véloroute Voie verte relie les Alpes suisses et la mer Méditerranée sur 815 km. Sur le territoire d'Annemasse Agglomération, l'itinéraire qui s'intégrera à la ViaRhôna sera aménagé à partir de 2020 jusqu'en 2023.

**50 km** environ de liaison provisoire existe entre Chens-sur-léman et Valleiry. Cet itinéraire provisoire passe aujourd'hui du côté suisse et peut être facilement rejoint depuis la Voie Verte.

**A terme 20 km** de tracé de Machilly à Etrembières en passant par Saint-Cergues, Juvigny, Ville-la-grand, Annemasse, Ambilly, Gaillard.

## Projet de paysage Prioritaire de l'Arve

Il s'agit d'un projet transfrontalier de mise en valeur de l'Arve, intégrant notamment une boucle cyclable de découverte de l'Arve et de ses paysages.

**1,5 km** de voie verte rustique existe le long de l'Arve.

**A terme 17,3 km** de boucle cyclable avec des aménagements.



# Les aménagements cyclables sur l'agglomération d'Annemasse

## RETROUVEZ + D'INFORMATIONS SUR LES SITES SPÉCIALISÉS

- Maison de la Mobilité et du Tourisme**  
www.reseau-tac.fr  
www.monts-geneve.com
- Itinéraires vélo**  
www.viarhona.com  
https://www.reseau-tac.fr/voie-verte-grand-geneve
- Boucles cyclables départementales**  
www.hautesavoieexperience.fr
- Association**  
www.envilleavelo.fr  
L'association en ville à vélo propose également un atelier d'auto-réparation « atelier pignon sur rue » des cycles et une « vélo école ».



## INTERMODALITÉ, PENSEZ VOS DÉPLACEMENTS AUTREMENT

Avec l'arrivée du Tram, du Léman Express, de la voie verte et le déploiement du BHNS Tango et des parkings relais, l'intermodalité a plus que jamais sa place au sein de l'agglomération d'Annemasse. Elle a pour objectif de combiner de manière optimale plusieurs modes de transports au cours d'un même déplacement. Des solutions existent pour circuler autrement, alors profitez-en !

**tac Mobilités**  
L'outil indispensable pour obtenir l'information en temps réel, acheter vos titres de transports ou calculer vos itinéraires.

**movICI**  
Le covoiturage, moins de dépenses, une meilleure qualité de l'air !  
Partagez vos trajets quotidiens en vous inscrivant sur **movICI** et calculer votre itinéraire avec covoiturage léman.

**geovelo**  
Laissez-vous guider, le **GPS** existe aussi pour les vélos. Retrouvez bientôt tous les itinéraires sur le grand Genève grâce à cette application.

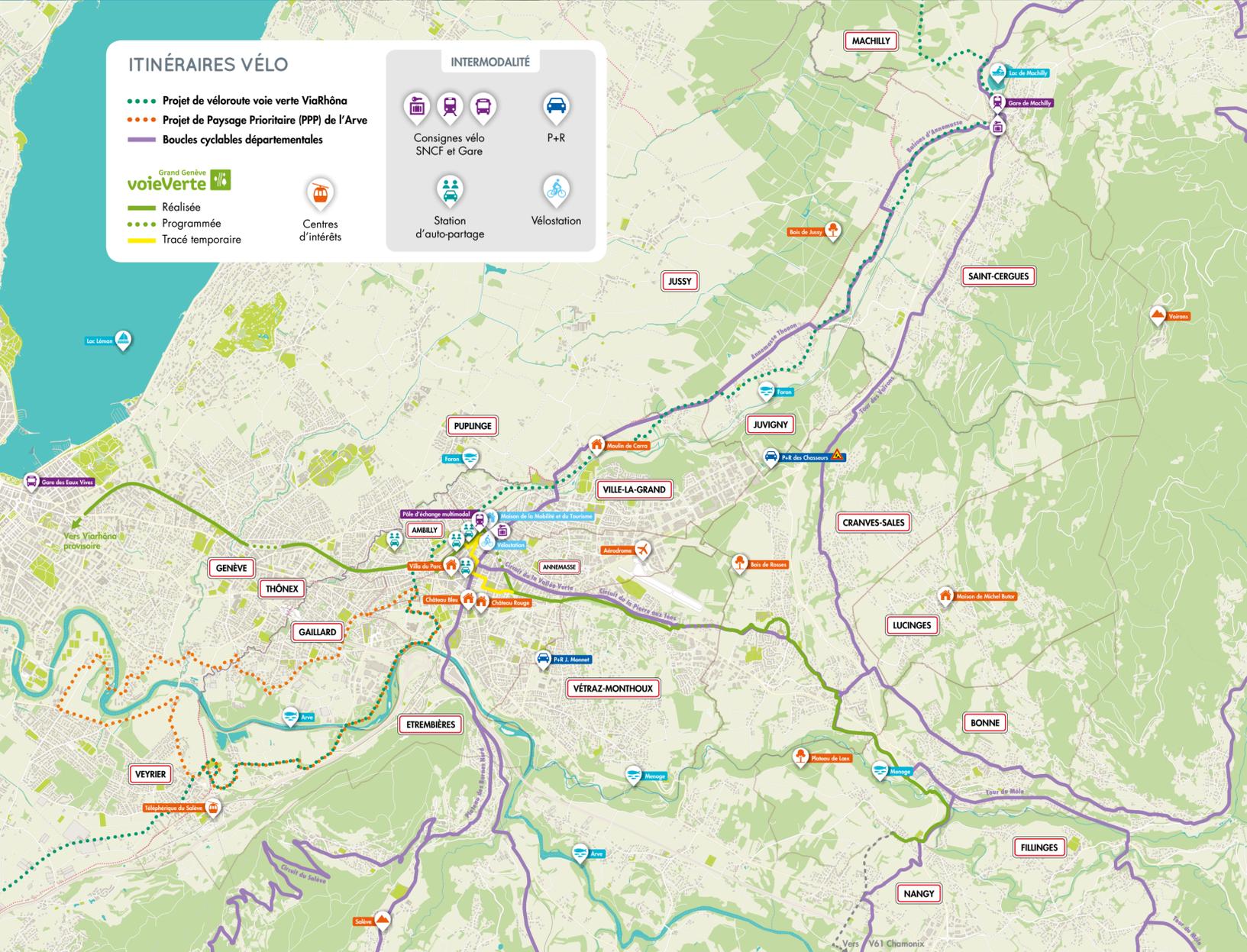
**citiz**  
L'autopartage, disposez d'un véhicule quand vous le souhaitez  
Utilisez les voitures en libre-service grâce à **citiz**, le premier réseau coopératif d'autopartage. 5 véhicules sont disponibles sur Annemasse Agglo.

**Vélostation, le vélo à l'honneur**  
La **vélostation** est un service de la Maison de la Mobilité et du Tourisme qui vous permet de louer tous types de vélos (classiques, pliants, électriques) et des trottinettes électriques sur une période de 1 à 3 mois. Le vélo classique peut être loué pendant 1 an.

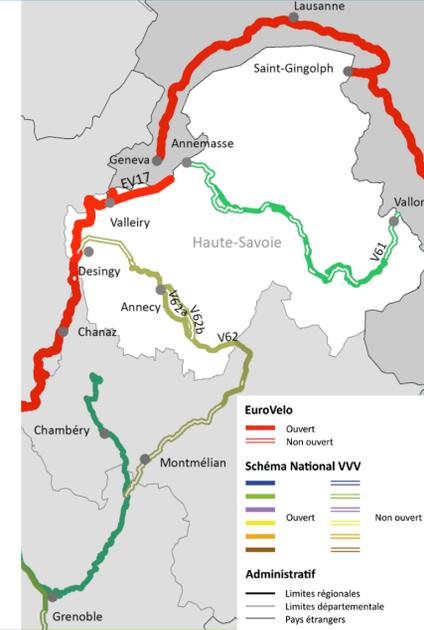
## SIGNALISATION

Pour rouler en toute sécurité, tout comme les automobilistes, les cyclistes se doivent de respecter le code de la route. Rappel sur la signalisation vélo :

- Accès interdit aux cyclistes
- Autorisation aux cyclistes de passer le feu rouge afin de tourner à droite ou de continuer tout droit. La priorité est aux piétons.
- Sens Interdit à tous les véhicules sauf aux cyclistes
- Double sens cyclable
- Débouché de cyclistes venant de droite ou de gauche
- Aire piétonne (circulation des cyclistes à allure du pas).
- Début et fin de piste facultative interdite à tout autre véhicule (sauf cycliste avec side-car ou remorque).
- Début et fin de piste obligatoire interdite à tout autre véhicule (sauf cycliste avec side-car ou remorque).
- Début et fin de voie verte.



## LES BONNES PRATIQUES DU CYCLISTE

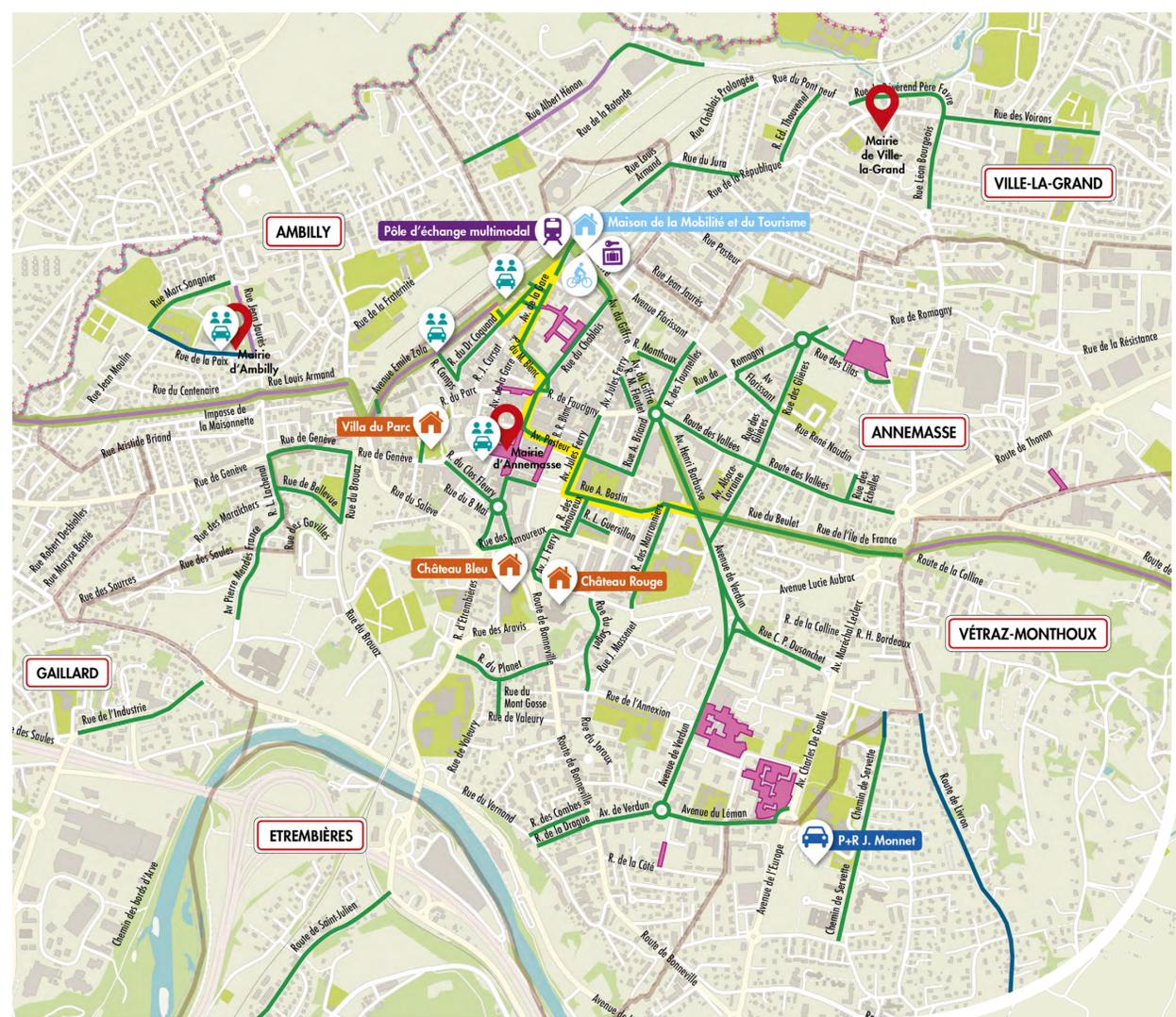


## LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES ?

Les aménagements cyclables se multiplient pour faciliter et sécuriser la circulation des cyclistes. Pistes cyclables, bandes cyclables, voies vertes, véloroutes... qu'y-t-il derrière tous ces termes ?

- Pistes cyclables**  
Section de chaussée spécifique dévolue exclusivement aux cyclistes. Elle est matériellement isolée des voies de circulation des véhicules motorisés.
- Bande cyclable**  
Voie réservée aux cyclistes, délimitée au sol par une bande blanche discontinue.
- Voie verte**  
Axe de circulation ouvert à tous les moyens de locomotion non motorisés. Les vélos à assistance électrique (45km/h max) sont autorisés.
- Véloroute**  
Itinéraires pour cyclistes à moyenne et longue distance, d'intérêt départemental, régional, national ou international. Ils traversent les agglomérations et relient les régions via tous types de voies cyclables dont les voies vertes.
- Chaussée à voie centrale banalisée**  
C'est un aménagement où les automobilistes doivent rouler au centre de la voie et sont autorisés à mordre sur la bande cyclable en cas de croisement de voiture. Cet aménagement est aussi connu sous le nom de Chaucidou.
- SAS vélo**  
C'est l'espace aménagé spécialement pour les cyclistes dans un carrefour à feux rouges. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne pointillée devant laquelle doivent s'arrêter les voitures.





### ITINÉRAIRES VÉLO

**AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DU VÉLO**

- Aménagements cyclables
- Site Propre : voie détachée de la route et réservée aux modes actifs
- Chaussée à voie centrale banalisée
- Aires piétonnes

**Grand Genève**

**voieVerte**

- Réalisée
- Programmée
- Tracé temporaire

**INTERMODALITÉ**

- Consignes vélo SNCF et Gare
- P+R
- Centres d'intérêts
- Station d'auto-partage
- Vélostation

